



Directions / Services	Horaires de travail	Temps de travail hebdomadaire	Temps de travail annuel	Date du Comité Technique	Date du Conseil Municipal
DGAPC					
Direction Etat Civil	8h-16h (hiver avec 20 mn de pause décomptée) et 8h-15h (2 mois été)	38h (hiver) / 35h (2 mois été)	1607h	29-nov-21	17-déc-21
Maison des Services Publics	8h-12h/13h30-17h (hiver) et 8H-16h (juillet aout) avec pause de 30 mn décomptée	37h30	1607h	29-nov-21	17-déc-21
Police Municipale	Service général : 1ere brigade : 6h30 -14h00 / 07h00 -14h30 2eme brigade : 13h30 -21h00 Service stationnement : 08h00 -12h00 et 13h30 -17h00	37h30	1607h	29-nov-21	17-déc-21
DGAPEC					
Direction de la Culture	8h-12h/13h30-17h (hiver) et 8H-16h (juillet aout) avec pause de 30 mn décomptée	37h30	1607h	29-nov-21	17-déc-21
Pôle Action Culturelle	8h-12h/13h30-17h (hiver) et 8H-16h (juillet aout) avec pause de 30 mn décomptée	37h30	1607h	29-nov-21	17-déc-21
ALBORU	8h30-16h sur 5 jours accueil billetterie (30 mn comptée dans le temps de travail)	37h30	1607h	07-déc-16	20-déc-16
Médiathèque	8h30-16h ou 10h30-18h (30 mn comptée dans le temps de travail)	37h30	1607h	07-déc-16	17-déc-21
Gardien alboru	en fonction des spectacles	annualisation	1607h	07-déc-16	20-déc-16
Studio de répétitions	Mardi / Jeudi / Vendredi : 15h00 - 22h00 Mercredi : 14h00 - 22h00 Samedi : 13h00 - 21h30	37h30	1607h	07-déc-16	20-déc-16



Théâtre San Angelo	Mardi, jeudi, vendredi : 15h00 à 22h00 Mercredi : 14h00 à 22h00 Samedi : de 13h00 à 21h30	37h30	1607h	07-déc-16	20-déc-16
Pôle Technique Théâtre + Gardien	Plage horaire fixe de travail : 10h-22h (fermeture août)	annualisation	1607h	20-déc-16	07-déc-16
Pôle Administratif Théâtre	8h-12h/13h30-17h (hiver) et 8H-16h (juillet aout) avec pause de 30 mn décomptée	37h30	1607h	29-nov-21	17-déc-21
Bibliothèque Centrale	9h-18h du mardi au samedi matin (30 mn décomptée) et 9h-12h sauf 1 samedi par mois à 9h-16h	37h ou 38h (1semaine par mois)	1607h	29-nov-21	17-déc-21
Bibliothèque Patrimoniale	8h-12h/13h30-17h (hiver) et 8H-16h (juillet aout) avec pause de 30 mn décomptée	37h30	1607h	29-nov-21	17-déc-21
Musée	8h45-12h/14h-17h15 (basse saison sur 5 jrs) / 9h45-18h45 (haute saison sur 5 jrs) avec 20 mn pause comptée dans le temps de travail compte tenu de l'amplitude de travail	32h30 du 1er octobre au 30 avril et 44h du 1er mai au 30 septembre	1607h	08-sept-14	17-déc-21
Maison des Sciences	9h-12h et 14h-18h du lundi au samedi avec 1 nocture 1 fois par mois de 18h-21h le vendredi / fermeture au mois d'août	annualisation	1607h	24-janv-20	17-déc-21
Pôle Jeunesse Loisirs	Sécurité 8h15/8h45 Garderie Matin 7h45/8h30 Appel 8h30/9h00 Sécurité 16h15/16h45 Garderie soir 16h30/18h15 + ACM vacances scolaires 7h45-18h15 par roulement sur la plage horaire - Bus : 8h/17h15 soit 9.25 - Accueil : 7h45/17h ou 17h15 soit 9.25 ou 9.5 - 8h45 ou 9h/18h15 soit 9.25 ou 9.5 - Les directeurs peuvent faire 7h45/18h15 si besoin soit 10.5	annualisation	X	29-nov-21	17-déc-21
DGAAP					
Pôle Patrimoine	8h-12h/13h30-17h (hiver) et 8H-16h (juillet aout) avec pause de 30 mn décomptée	37h30	1607h	29-nov-21	17-déc-21

02B-212000335-20211217-2021-01-12-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2021

Affichage : 28/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



DAG				29-nov-21	
Pôle Funéraire	8h-12h/13h30-17h (hiver) et 8H-16h (juillet aout) avec pause de 30 mn décomptée	37h30	1607h	29-nov-21	17-déc-21
CTM					
Service Gardiens Scolaires + Gardien HDV	Les jours de classe, le concierge logé est autorisé à s'absenter de sa loge de 09H00 à 10H00 (absence signalée au Directeur). Il est spécifié que le concierge ne peut s'absenter de l'école pendant la nuit sans en avertir le Directeur et le responsable des concierges ouverture : 7 H 30 / 11 H 45 - 13 H 35 / 16 H 30 fermeture maternelle : 8 H 45 / 12 H 15 - 14 H 00 / 20 H 00 fermeture élémentaire : 8 H 45 / 11 H 45 - 14 H 00 / 20 H 00	annualisation	1607h	22 novembre 2017 et 16 février 2018	28-mai-19